

Décision

Générale

colonial

Décision n° 508/SG accordant une autorisation préalable de construire à Mme A. Gleyze

n° 508/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est accordée à Mme A. Gleyze l'autorisation préalable de faire construire un immeuble à étage à usage de cinéma-théâtre ouvert au public, sur le lot n° 27, titre foncier 273, rue de Marseille à Djibouti. Art. 2. — La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures.Président par intérim,AHMED DINI AHMED.